



## Compte rendu de la réunion du Bureau du 7 décembre 2018

---

### Étaient présents:

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire  
M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine  
M. Benoit BITEAU  
M. Pascal DUFORESTEL  
M. Nicolas GAMACHE

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime  
M. Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres  
Mme Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée  
M. François BON

Au titre des communes  
M. Jérémie BOISSEAU  
Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI  
M. Yann HELARY  
M. Jean-Claude RICHARD  
M. Michel SIMON

### Étaient représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire  
Mme Myriam GARREAU

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime  
Mme Catherine DESPREZ

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres  
M. Bernard BELAUD

Au titre du Conseil départemental de la Vendée  
M. Arnaud CHARPENTIER

Au titre des communes  
M. Marc THEBAULT

**Étaient excusés :**

M. Christian AIME, M. Joël BLUTEAU, M. Bernard BORDET, M. Maxence DE RUGY, M. Jean-Pierre  
SERVANT

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

### **Approbation du procès-verbal de la réunion de Bureau du 26 octobre 2018**

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 26 octobre 2018 est adopté.

#### **1er point : Contrôle URSSAF**

Le Président rappelle que le Parc a fait l'objet d'un contrôle URSSAF sur deux journées en octobre dernier.

Il en ressort un « redressement à la marge » de 160 euros.

Le travail est satisfaisant au vu du rapport du contrôleur.

#### **2ème point : Copil Tourisme Fluvial**

Le Président rappelle qu'il faut clairement demain lever les ambiguïtés sur le côté Tourisme Habitable, il rappelle qu'il va falloir être clair.

Le Président informe que le Bureau de ce jour est suivi d'un Copil Tourisme Fluvial.

#### **3ème point : Protocole sur les réserves signé le 18 décembre 2018**

Le Président informe que le Parc va signer le protocole concernant les réserves le 18 décembre.

Nicolas GAMACHE n'est pas en accord avec cette signature et informe le Bureau que si celui-ci signe le protocole, il démissionne du Parc.

Le Président explique que techniquement il y a quelque chose de positif.

Benoit BITEAU reprend sur la méthode, il rappelle qu'il y a encore des points non explorés. Il précise que la signature est précipitée.

Le Président ne voit pas comment il peut engager le Parc si la Région Nouvelle-Aquitaine n'a pas donné son intention de vote à ce jour.

Séverine VACHON rappelle l'équilibre du protocole et défend la signature de celui-ci.

Yann HELARY rappelle qu'il y a danger à signer le protocole.

Benoit BITEAU indique que la date est trop tôt et qu'il doit évoquer le sujet avec le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine le jour de la signature du protocole.

Le Président informe qu'il va appeler la Préfète et lui indiquer que le Parc ne souhaite pas prendre part au vote.

#### **4ème point : PA 2019**

Le Président informe que la discussion, au niveau de l'Etat, sur le financement du Programme d'actions 2019 a été retardé du fait de l'actualité liée au mouvement des « Gilets jaunes ».

#### **5ème point : APNE**

Catherine TROMAS indique qu'une réunion se tiendra en janvier et qu'elle reviendra vers les membres du Bureau ultérieurement.

#### **6ème point : Maison du Marais poitevin**

Le Président informe qu'un conseil d'administration a eu lieu le 4 décembre.

Il a été constaté une baisse de la fréquentation et une baisse des recettes. Il est rappelé qu'il n'y a plus de directeur.

Quelle est la suite à donner ? Deux options doivent être étudiées : soit une gestion transitoire par le Parc ou par le Département.

#### **7ème point : contributions des EPCI**

Jean-Claude RICHARD souhaite une position officielle des communautés de communes.

Pour cela, il demande à ce que soit adressé un courrier aux communautés de communes leur demandant leur position sur une contribution à 0,75 euros par habitant.

Il rappelle le souci rencontré avec la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), qui refuse cette proposition.

**8ème point : Soutien à la CAN dans l'appel à projet**

La CAN a sollicité le Parc pour un soutien dans l'appel à projet Vélo et Territoire. Un courrier dans ce sens va leur être adressé.

**9ème point : Drainage**

Un accord de principe pour l'accompagnement des Chambres a été acté.

**10ème point : CNPN**

Yann HELARY informe le Bureau sur l'audition du Parc par le CNPN. Le retour est plutôt positif.

**11ème point : Retour sur le Colloque**

Les membres du Bureau ont fait part de leur très grande satisfaction sur l'organisation globale du Colloque « Adaptation des marais littoraux au changement climatique », qui s'est tenu à La Rochelle, fin novembre. Il s'agit d'une vraie réussite.

Il est demandé de prévoir un nouveau colloque en 2019 sur une autre ville comme Niort ou bien une en Vendée. La proposition est en attente pour validation lors d'un prochain Bureau.

**Délibérations :**

**1- Autorisation de poursuites au Payeur départemental**

Vote à l'unanimité

**2- Election du 5<sup>ème</sup> vice-président**

Election de Pascal DUFORESTEL

16 votes exprimés :

Pour : 11

Blanc : 3

Contre : 2

Le prochain Bureau est convoqué le 4 janvier à 9h00 à Coulon.